



Assemblée générale

Distr. générale
23 décembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Points 14 et 118 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Suite donnée à la résolution 66/290 de l'Assemblée générale sur la sécurité humaine

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 66/290 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-huitième session, un rapport sur les activités menées aux niveaux international, régional et national en vue d'assurer la sécurité humaine. Comme le prévoit la résolution, les gouvernements de tous les États Membres ont été invités à faire connaître et échanger leurs points de vue, de même que les organisations régionales, les organismes des Nations Unies, les universités et les instituts de recherche ainsi que les organisations non gouvernementales. Le rapport, établi sur la base de leurs contributions, donne un aperçu des tentatives d'application de la notion de sécurité humaine et des enseignements qui en ont été tirés. On y trouvera des exemples qui montrent comment cette notion peut présider à l'action menée pour régler les grands problèmes de notre temps et saisir les possibilités qu'offre le XXI^e siècle.

Ces exemples mettent également au jour la nécessité de solutions centrées sur l'être humain, qui soient globales, contextualisées et axées sur la prévention, et qui relèvent principalement des trois domaines interdépendants qui constituent les piliers de l'Organisation (paix et sécurité, développement et droits de l'homme). Ils illustrent l'intérêt que présente une démarche axée sur la notion de sécurité humaine pour réduire, comme nous y sommes résolus, les risques de conflit, surmonter les



obstacles au développement durable et faire en sorte que chacun puisse vivre dans la dignité. Le rapport s'achève sur des recommandations à l'intention des États Membres.

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 66/290, intitulée « Suite donnée au paragraphe 143 sur la sécurité humaine du Document final du Sommet mondial de 2005 », dans laquelle l'Assemblée générale est convenue que la sécurité humaine avait pour objet d'aider les États Membres à cerner les problèmes communs et généralisés qui compromettaient la survie, les moyens de subsistance et la dignité de leurs populations et à y remédier. Au paragraphe 8, elle a donc prié le Secrétaire général de lui soumettre, à sa soixante-huitième session, un rapport sur l'application de la résolution et sur les enseignements tirés des activités menées en matière de sécurité humaine, et de demander aux États Membres de lui faire part de leurs observations.

2. Pour ce faire, en janvier 2013, des questionnaires ont été envoyés pour recueillir des informations détaillées sur les activités menées en matière de sécurité humaine et les politiques mises en œuvre aux niveaux national, régional et international, et pour savoir quels enseignements en ont été tirés. Des questions complémentaires ont été envoyées aux États Membres en juillet 2013 pour obtenir de nouveaux éléments¹.

3. Le présent rapport se fonde sur les réponses aux questionnaires, sur les débats que l'Assemblée générale a consacrés à la sécurité humaine et sur l'expérience acquise dans le cadre de projets financés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine. Le rapport où la notion de sécurité humaine s'entend au sens que lui a donné l'Assemblée générale :

a) Donne un aperçu des tentatives de mise en application de la notion de sécurité humaine aux niveaux national, régional et international;

b) Présente des enseignements tirés de ces expériences par des États Membres, organisations régionales, organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales;

c) Établit l'intérêt qu'il y a à œuvrer en faveur de la sécurité humaine et à renforcer l'appui de l'ONU dans ce domaine, et présente les perspectives qui s'offrent en la matière.

Le rapport s'achève sur des recommandations à l'intention des États Membres.

II. Définition commune de la notion de sécurité humaine

4. L'adoption de la résolution 66/290 de l'Assemblée générale, le 10 septembre 2012, a marqué une étape importante pour la sécurité humaine. Au paragraphe 3, l'Assemblée est en effet convenue d'une définition commune de la notion de sécurité humaine comprenant les éléments suivants :

a) Le droit des êtres humains de vivre libres et dans la dignité, à l'abri de la pauvreté et du désespoir. Toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, ont le droit de vivre à l'abri de la peur et du besoin et doivent avoir la possibilité de jouir de tous leurs droits et de développer pleinement leurs potentialités dans des conditions d'égalité;

¹ Pour plus de détails sur les réponses au questionnaire, voir l'annexe.

b) La sécurité humaine appelle des réponses axées sur l'être humain, globales, adaptées au contexte et centrées sur la prévention, qui renforcent la protection et la capacité d'action individuelle et collective;

c) La sécurité humaine tient compte des liens entre paix, développement et droits de l'homme et accorde la même importance aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels;

d) La notion de sécurité humaine se distingue du principe de la responsabilité de protéger et de son application;

e) La sécurité humaine n'est pas assurée par la menace ou l'emploi de la force ou de mesures de coercition. Elle ne saurait remplacer la sécurité que l'État doit garantir;

f) La sécurité humaine est fondée sur l'appropriation nationale. Comme les conditions politiques, économiques, sociales et culturelles nécessaires pour assurer la sécurité humaine varient considérablement dans un même pays, d'un pays à l'autre et selon les époques, la sécurité humaine renforce les initiatives nationales qui sont compatibles avec les réalités locales;

g) Il appartient en premier lieu à l'État d'assurer la survie, les moyens de subsistance et la dignité de ses citoyens. Le rôle de la communauté internationale est complémentaire et consiste à fournir aux gouvernements, à leur demande, l'appui dont ils ont besoin pour renforcer leurs capacités d'action face aux menaces existantes ou émergentes. Pour assurer la sécurité humaine, il faut que les gouvernements, les organisations internationales et régionales et la société civile renforcent leur collaboration et leurs partenariats;

h) La sécurité humaine est assurée dans le strict respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment de la souveraineté de l'État, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale. Elle n'impose pas d'obligations juridiques supplémentaires aux États.

5. Arrêtée par consensus, la définition commune est le résultat de sept ans de débats sur la sécurité humaine à l'Assemblée générale et de près de 20 ans d'expérience, au cours desquels la démarche axée sur la sécurité humaine a été appliquée dans le système des Nations Unies et au-delà. Elle fournit des critères d'application dans l'ensemble de l'Organisation et garantit le respect de la Charte des Nations Unies.

III. Application de la notion de sécurité humaine

6. Depuis le début du nouveau millénaire, le monde a radicalement changé sur le plan démographique, environnemental et technologique; les dangers qui menacent la paix, la sécurité et le développement communs sont plus complexes et plus intimement liés les uns aux autres que jamais. Les progrès techniques ont certes ouvert de nouvelles perspectives en matière de participation politique et de réduction de la pauvreté mais, dans de nombreuses régions, les inégalités de revenu se creusent, les injustices s'accroissent et les groupes vulnérables restent au bord de la route. Au bout du compte, 1,2 milliard d'êtres humains vivent encore dans la misère et le dénuement à cause de leur sexe, de leur appartenance ethnique, d'un

handicap, de leur âge ou du lieu où ils vivent. De plus, l'urbanisation et les changements climatiques sont de véritables défis pour les peuples et les pouvoirs publics du monde entier, alors même que de violents conflits continuent de battre en brèche notre aspiration à la paix, au développement et au progrès social.

7. Dans ce contexte, la définition commune de la sécurité humaine adoptée par l'Assemblée générale offre une nouvelle façon d'aborder les grands problèmes du XXI^e siècle et d'envisager des solutions. Parce qu'elle circonscrit notre action aux trois piliers interdépendants de l'Organisation (paix et sécurité, développement et droits de l'homme), la notion de sécurité humaine permet, en mettant l'être humain au cœur de la stratégie adoptée, d'englober tous les problèmes qui se posent et de prendre des mesures à même d'améliorer de façon tangible et plus efficace la vie quotidienne de chacun.

8. Aujourd'hui, les autorités nationales et locales sont de plus en plus nombreuses à admettre l'intérêt de la notion de sécurité humaine, de même que les organisations régionales et les groupes de la société civile. Pareillement, au Siège comme dans les bureaux de pays, les organismes des Nations Unies constatent qu'elle contribue notablement à renforcer l'appui fourni aux États Membres, selon des modalités qui sont plus complètes, intégrées et synergiques.

9. Les exemples ci-après illustrent l'application de la notion de sécurité humaine aux niveaux national, régional et international, telle que la prévoient les dispositions de la résolution 66/290 de l'Assemblée générale. Appliquée dans le monde entier pour faire face à un ensemble de menaces vaste et changeant, cette notion a montré son intérêt dans les domaines de la conception de projet, de l'élaboration de programmes, de la planification stratégique et de la prise de décisions.

A. Niveau national

10. La notion de sécurité humaine renforce les politiques adoptées à l'initiative des pays et ancrées dans la réalité locale. Étant donné que les conditions politiques, économiques, sociales et environnementales varient sensiblement dans un même pays, d'un pays à l'autre et selon les époques, la promotion de la sécurité humaine exige de prendre en compte ces différences et de retenir des solutions contextualisées, centrées sur l'être humain, globales et axées sur la prévention.

11. De ce fait, les initiatives en matière de sécurité humaine privilégient les solutions qui résultent d'une analyse des causes profondes des menaces actuelles et futures, qui mettent au jour le décalage qui existe parfois entre les politiques et programmes nationaux et locaux, de même qu'entre les politiques et programmes régionaux et internationaux, et qui renforcent la capacité des pouvoirs publics et des particuliers d'atténuer les effets des problèmes actuels et de prévenir de futures crises.

Sécurité humaine et planification publique au niveau national

12. Il ressort des réponses au questionnaire que les États Membres sont de plus en plus nombreux à prendre acte de l'intérêt que présente la notion de sécurité humaine du point de vue du renforcement de la planification nationale et de la lutte contre les inégalités et les injustices. Dans mon précédent rapport sur la question (A/64/701), j'ai mis l'accent sur le programme de bonne gouvernance au service de la sécurité

humaine de la Mongolie et sur la Constitution de l'Équateur, qui consacre la notion de sécurité humaine – laquelle est actuellement traduite dans les faits grâce à un cadre multidimensionnel (nommé *Plan Ecuador*) centré sur l'être humain et à caractère préventif, dont l'ambition est de venir à bout des problèmes indissociables de la pauvreté, de l'exclusion et de la violence. J'y relevais également que le Ministère thaïlandais du développement social et de la sécurité humaine œuvrait en faveur du développement social, de l'équité et de la justice sociale en appuyant son action sur la promotion de la sécurité humaine.

13. Ces quatre dernières années, d'autres États Membres ont mis en avant l'intérêt d'avoir un processus de planification national qui soit davantage centré sur les individus, qui donne un rôle plus important aux collectivités locales et qui prenne en considération les particularités locales. Dans cette logique, certains se sont dotés de systèmes nationaux mieux adaptés, qui tiennent compte des aspirations de la population et des moyens dont elle dispose, font participer de plus nombreux acteurs et renforcent les stratégies à long terme qui s'attaquent aux problèmes d'aujourd'hui et de demain.

14. Au Kenya, par exemple, le plan national de développement intitulé « Kenya Vision 2030 » a été conçu selon une approche globale et multisectorielle reposant sur les principes de protection et d'autonomisation. Dans cette logique, les volets économique et social du plan visent à créer dans toutes les régions du pays un environnement juste, cohésif, équitable, propre et sûr dans lequel l'individu et la collectivité sont à même de jouir d'une plus grande prospérité et d'une meilleure qualité de vie. Le plan comprend également un volet politique visant un objectif de protection, laquelle est assurée par un système démocratique centré sur le citoyen, axé sur les résultats et respectueux du principe de responsabilité. Y est mise en valeur l'idée qu'il convient de conjuguer des mesures de protection venant d'en haut et des activités d'autonomisation menées en partant de la base pour renforcer les capacités institutionnelles et faire prévaloir une conception centrée sur l'être humain, globale et inclusive du développement du pays.

15. Au Mexique, de façon comparable, le plan national de développement 2013-2018 repose sur une meilleure compréhension des situations locales. Établi à l'issue d'une consultation publique menée à l'échelle du pays, le plan vise notamment à renforcer la démocratie, la gouvernance et la sécurité, à protéger les droits sociaux et à favoriser l'inclusion, à améliorer la qualité de l'éducation et à stimuler une croissance équitable. Ce plan multisectoriel joue le rôle d'une vaste stratégie qui offre aux particuliers et aux pouvoirs publics la possibilité d'élaborer ensemble, sur la base des aspirations et des moyens locaux, des programmes plus viables, axés sur la prévention et adaptés aux particularités régionales.

16. Dans la stratégie nationale de la Lituanie en matière de sécurité adoptée en 2012, la liberté de vivre à l'abri du besoin, la liberté de vivre à l'abri de la peur et celle de vivre dans la dignité sont présentées comme des éléments essentiels à la sécurité nationale. Tout en réaffirmant l'importance capitale de la souveraineté nationale, la stratégie part du principe qu'il n'est pas possible de garantir la sécurité du territoire exclusivement par des moyens militaires et politiques. En tenant compte de facteurs plus divers comme les perspectives économiques, la sécurité énergétique, les droits de l'homme, la santé publique, la prévention de la criminalité transnationale et la gestion des catastrophes, elle définit une méthode plus globale et intégrée qui embrasse l'ensemble des questions de sécurité et de développement.

Recours du système des Nations Unies à la notion de sécurité humaine sur le terrain

17. Un certain nombre d'États Membres considèrent également que la démarche tenant compte de la sécurité humaine est un outil précieux permettant de rendre plus pertinent le travail des organismes des Nations Unies et de promouvoir la programmation conjointe à l'échelle nationale. C'est également l'avis de nombreuses équipes de pays des Nations Unies, qui ont eu recours à cette notion de sécurité humaine lorsqu'elles ont dû faire face à des situations complexes et dans des cas où une entité unique n'était pas en mesure de résoudre à elle seule les multiples difficultés auxquelles étaient confrontés populations et gouvernements.

18. Depuis 1999, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine joue un rôle essentiel dans la mobilisation de ressources en faveur de projets de terrain appliquant cette notion de sécurité humaine. En 2013, a été lancée une évaluation indépendante rapide des projets financés par le Fonds à travers le monde; il en est ressorti que, comparée à l'approche plus traditionnelle dans laquelle les entités travaillent de façon cloisonnée, en apportant chacune un appui dans son domaine particulier, la démarche axée sur la sécurité humaine avait permis d'instaurer une nouvelle façon de voir les choses, qui mettait l'accent sur les liens existant entre les diverses difficultés auxquelles étaient confrontées un grand nombre de communautés. L'évaluation a en particulier souligné la nécessité de ne pas se contenter de solutions à court terme mais de promouvoir des solutions globales qui mettent l'accent sur la prévention plutôt que sur l'intervention et qui permettent aux communautés concernées, au gouvernement et à la société civile de prendre une part active aux projets. Il est amplement démontré que cette méthode permet de trouver des solutions plus ciblées et plus efficaces qui renforcent l'investissement des populations locales et contribuent à assurer la pérennité des progrès et à faire profiter d'autres groupes et d'autres régions des gains réalisés.

19. Pour répondre aux besoins multiples des populations vulnérables et les aider à faire face durablement à des difficultés complexes, il faut notamment continuer à s'efforcer de promouvoir une participation véritable au niveau local et de favoriser l'établissement de partenariats intégrés et multisectoriels allant au-delà de la durée de vie d'un projet donné. Les réponses au questionnaire montrent que les équipes de pays des Nations Unies et leurs partenaires gouvernementaux intègrent la notion de sécurité humaine à leurs analyses et à leur planification stratégique au niveau national. Parce qu'elles sont fondées sur une compréhension plus profonde, plus axée sur l'être humain et plus globale du spectre des diverses difficultés auxquelles sont confrontées les populations locales, les stratégies s'appuyant sur la notion de sécurité humaine s'attaquent aux causes profondes des problèmes, mettent l'accent sur la participation active des communautés touchées, renforcent les capacités et l'investissement des populations locales et permettent de faire en sorte que les difficultés auxquelles doivent faire face les plus vulnérables soient prises en compte dans les plans et orientations stratégiques adoptés au niveau national.

20. Dans divers pays, la notion de sécurité humaine a ainsi servi à procéder à une analyse nationale plus détaillée et plus globale en vue de l'élaboration de documents stratégiques, comme le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la sous-région du Pacifique, le Congo et l'État de Palestine; les bilans communs de pays pour l'Afghanistan et le Bénin; et les plans stratégiques nationaux pour la Libye et le Monténégro, par exemple.

21. Dans le Pacifique, la notion de sécurité humaine se retrouve dans le plan-cadre sous-régional des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2013-2017, de manière à prendre en compte les particularités propres aux 14 pays et territoires insulaires du Pacifique, à savoir : Fidji, îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Les consultations avec les gouvernements et la société civile ont permis de mettre en place un plan-cadre à la fois complet, souple et adapté aux conditions locales et de veiller ainsi à la prise en compte des intérêts des groupes vulnérables et des populations vivant dans des zones reculées dans les priorités nationales de développement.

22. En Libye, l'équipe de pays a estimé que la démarche tenant compte de la sécurité humaine constituait le cadre stratégique le plus approprié pour traiter les priorités nationales concurrentes. Le cadre stratégique pour 2013-2014 souligne qu'il importe de donner aux populations touchées par des conflits les moyens de participer à la transition nationale, tout en comptant sur la capacité du Gouvernement de transition à faire face aux diverses difficultés, à fournir aux groupes vulnérables la protection dont ils ont besoin et à les autonomiser.

23. En outre, dans l'État de Palestine, une analyse fondée sur la notion de sécurité humaine a été menée pour la première fois dans le cadre du rapport national sur le développement humain pour 2009/10. Réexaminant le rôle de l'aide internationale à la lumière de l'évolution de la situation environnementale, économique et politique et des conditions de sécurité dans l'État de Palestine, le rapport a recommandé la mise en place de méthodes plus globales et faisant davantage appel à la participation, susceptibles de renforcer l'adaptabilité de populations vulnérables. Un certain nombre de projets auxquels collaborent plusieurs organismes ont ainsi été mis en œuvre, l'objectif étant d'œuvrer au bien-être des populations de façon globale. En s'appuyant sur ces expériences, on peut dire que la démarche tenant compte de la sécurité humaine s'est avérée être l'instrument le plus efficace pour le premier plan-cadre de l'État de Palestine en 2013.

24. Les rapports sur le développement humain ont également joué un rôle important dans l'application de la notion de sécurité humaine au niveau national. Depuis la publication, en 1994, du *Rapport sur le développement humain*² abordant cette notion, près de 20 rapports nationaux et _ ont été établis sur ce sujet. Ces rapports ont montré comment la notion de sécurité humaine permet de mieux saisir, en les replaçant davantage dans leur contexte, les difficultés particulières d'un pays donné. En s'appuyant sur une compréhension plus large de la notion de sécurité humaine, ils ont contribué à mettre en lumière les menaces les plus graves et les plus généralisées pesant sur la survie, la subsistance et la dignité des personnes, et amélioré la qualité et la pertinence du processus de prise de décisions au niveau national.

25. Les cas susmentionnés ne sont que quelques-uns des nombreux exemples d'application d'une démarche tenant compte de la sécurité humaine au niveau

² New York, Oxford University Press, 1994.

³ Il s'agit des rapports concernant les pays suivants : Afghanistan, Albanie, Bénin, Chili, Costa Rica, ex-République yougoslave de Macédoine, Honduras, Kenya, Lesotho, Lettonie, Mali, Philippines, République démocratique du Congo, République de Moldova, Sénégal, Sierra Leone, Thaïlande et État de Palestine, ainsi que des rapports concernant les pays arabes, les pays d'Asie centrale et les pays d'Amérique latine.

national. Ces expériences très diverses montrent clairement que cette démarche est un outil aussi bien souple que pratique qui aide les décideurs politiques nationaux et les acteurs chargés de la mise en œuvre des projets sur le terrain à trouver des solutions novatrices, qui prennent mieux en compte les aspirations humaines dans leur globalité, à savoir la possibilité de vivre dans la dignité et à l'abri de la peur et du besoin.

B. Niveau régional

26. Les organisations régionales jouent un rôle important dans l'identification des risques communs, la mobilisation d'appuis et la promotion de l'action collective. Parce qu'elles connaissent les subtilités politiques et les sensibilités culturelles de leur région, elles sont des partenaires essentiels dans la protection de la sécurité humaine. La présente section met en lumière les contributions importantes des organisations intergouvernementales et autres entités régionales à l'application de la notion de sécurité humaine.

Organisations intergouvernementales régionales

27. Le concept de sécurité humaine a influencé les politiques et les programmes de nombreuses organisations intergouvernementales régionales s'intéressant à une vaste gamme de risques menaçant les populations.

28. En Afrique, l'importance de la notion de sécurité humaine et l'idée des liens entre paix, sécurité et développement ont à de nombreuses reprises orienté l'action de l'Union africaine au cours des 15 dernières années. L'Acte constitutif de l'Union africaine, son Pacte de non-agression et de défense commune, sa Déclaration d'engagement en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique et sa politique relative à la reconstruction et au développement après un conflit sont autant d'éléments qui démontrent que l'Union africaine est convaincue que des avantages durables peuvent découler de l'adoption d'une démarche tenant compte de la sécurité humaine à l'échelle du continent, aussi bien pour ses membres que pour leurs partenaires. En outre, en juin 2013, à la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, l'Union a réaffirmé que la notion de sécurité humaine était un élément clef pour aider les pays africains à atteindre leurs objectifs de développement qui s'avérait également utile au programme de développement pour l'après-2015.

29. Dans la région du Pacifique, où les changements climatiques continuent de menacer le développement économique durable, le Forum des îles du Pacifique a adopté en juin 2012 le Cadre relatif à la sécurité humaine dans le Pacifique 2012-2015. Ce cadre fournit des directives stratégiques visant à améliorer la compréhension de la notion de sécurité humaine et l'application de la démarche tenant compte de cette notion dans la région et propose un plan visant l'intégration régionale des initiatives en faveur de la paix, de la sécurité, du développement et de l'environnement.

30. Prenant acte des profonds changements survenus dans le monde et dans les Amériques, les États du continent ont réaffirmé dans la Déclaration sur la sécurité dans les Amériques, adoptée le 28 octobre 2003 lors de la Conférence extraordinaire sur la sécurité organisée par l'Organisation des États américains (OEA), que le fondement et la raison d'être de la sécurité sont la protection de la personne

humaine. La sécurité est renforcée lorsque est mise en valeur sa dimension humaine. Les conditions favorisant la sécurité humaine sont améliorées grâce au respect intégral de la dignité, des droits de la personne et de ses libertés fondamentales, ainsi que par la promotion du développement économique et social, l'inclusion sociale, l'éducation et la lutte contre la pauvreté, la maladie et la faim. Il a également été réaffirmé que les menaces, préoccupations et autres défis qui se posent pour la sécurité sont de nature diverse et de portée multidimensionnelle et que le concept ainsi que les approches traditionnelles doivent être élargis pour inclure les menaces nouvelles et non traditionnelles d'ordre politique, économique, social, sanitaire et environnemental.

31. En ce qui concerne l'Union européenne, la promotion de la notion de sécurité humaine demeure une priorité pour faire face aux menaces graves et généralisées pesant sur la survie, la subsistance et la dignité des personnes. Estimant que les droits de l'homme, le développement, la paix et la sécurité sont des concepts étroitement interdépendants qui se renforcent mutuellement, l'Union européenne s'emploie à appuyer la notion de sécurité humaine en s'engageant à réduire la pauvreté et les inégalités, à promouvoir la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme et à traiter les causes profondes des conflits et de l'insécurité. Elle prend en outre des initiatives plus ciblées qui sont considérées comme des mesures importantes de promotion de la sécurité humaine, pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans la Corne de l'Afrique, renforcer les liens entre l'aide humanitaire et l'aide au développement et perfectionner le dispositif de gestion des risques liés aux catastrophes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne.

Entités régionales du système des Nations Unies

32. L'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) a pris d'importantes mesures pour traduire dans les faits la notion de sécurité humaine. Dans le cadre du suivi de l'application de la résolution CD50.R16 adoptée par son conseil de direction à sa cinquantième session, l'OPS a joué un rôle notable en se penchant sur les liens entre santé et sécurité humaine et élaboré des directives techniques relatives à l'application de la notion de sécurité humaine et au rapport entre cette notion et les progrès effectués dans le domaine sanitaire. Les documents établis soulignent l'importance de la notion de sécurité humaine pour la réalisation des cibles concernant la santé fixées par les objectifs du Millénaire pour le développement.

33. De même, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) applique elle aussi la notion de sécurité humaine à une vaste gamme de questions présentant un intérêt particulier pour la région. En s'appuyant sur l'alinéa g) du paragraphe 17 de la Déclaration de Shanghai, qu'elle a adoptée dans sa résolution 60/1, et dans le but de mieux lutter contre les inégalités sociales et la pauvreté dans la région, la Commission s'efforce de promouvoir la sécurité humaine grâce à une plus large coopération régionale, tout particulièrement en faveur des populations vulnérables. Ces efforts ont débouché sur l'adoption de mesures et de programmes axés sur l'être humain qui s'appuient sur une compréhension approfondie de la dynamique locale, mise au service d'une croissance équitable, des migrations et de milieux urbains durables.

C. Niveau international

34. C'est en premier lieu aux gouvernements qu'il incombe de garantir la survie, la subsistance et la dignité de leurs populations. Les crises des dernières années ont toutefois appelé l'attention de la communauté internationale sur les menaces qui ne peuvent être gérées uniquement par un gouvernement donné ou même par un groupe de gouvernements. Ce type de menaces a souligné la nécessité d'une collaboration plus étroite entre gouvernements, organisations internationales et régionales, groupes de la société civile et acteurs locaux. C'est pourquoi de plus en plus d'États Membres et d'organisations non gouvernementales soulignent qu'il importe de tenir compte de la notion de sécurité humaine dans les politiques et programmes internationaux. En outre, de nombreuses entités du système des Nations Unies ont mis en avant la valeur ajoutée de la notion de sécurité humaine, qui renforce la cohérence globale des politiques suivies par lesdites entités.

Renforcement de la collaboration internationale

35. Comme l'ont souligné les débats à l'Assemblée générale et mis en évidence les réponses au questionnaire soumis en vue de l'élaboration du présent rapport, de nombreux États Membres ont insisté sur l'importance de la notion de sécurité humaine, qui permet à la communauté internationale d'intervenir de manière plus globale et plus coordonnée face à des menaces complexes et multifformes. Un nombre croissant d'États Membres estiment ainsi que toute démarche tenant compte de cette notion constitue un cadre pratique et orienté vers l'action permettant d'intégrer les thématiques de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme et qu'en tant que telle, elle contribue, sans faire double emploi, aux efforts déjà déployés par le système des Nations Unies.

36. De nombreux États Membres considèrent que la notion de sécurité humaine, parce qu'elle est axée sur les populations et les risques auxquels elles sont exposées, permet non seulement de renforcer la coopération intergouvernementale, mais également de faire collaborer l'ensemble des parties prenantes, y compris les organes techniques concernés, les réseaux de la société civile, les organisations régionales et le secteur privé, qui ont tous un rôle à jouer pour relever les défis multidimensionnels. Comme l'ont notamment fait remarquer les Gouvernements américain, arménien, australien, japonais, nigérian et philippin, et les États membres du Réseau Sécurité humaine [Autriche, Chili, Costa Rica, Grèce, Irlande, Jordanie, Mali, Norvège, Panama, Slovénie, Suisse, Thaïlande et Afrique du Sud (observateur)], la notion de sécurité humaine permet d'éviter que la réponse apportée par la communauté internationale aux problèmes actuels et futurs ne soit une réponse fragmentée et de mettre ainsi en place des politiques plus cohérentes et plus ciblées, susceptibles d'apporter des avantages durables aux populations dont la survie, la subsistance et la dignité sont menacées.

37. C'est pour cette raison que de nombreux États Membres ont accueilli avec satisfaction les efforts visant à faire de la démarche tenant compte de la sécurité humaine un cadre transversal pour les activités des organismes des Nations Unies. De multiples initiatives ont ainsi été prises afin de promouvoir la notion de sécurité humaine. Par exemple, le Réseau Sécurité humaine continue de jouer un rôle essentiel en soulignant la valeur ajoutée de cette notion. En mettant l'accent sur des problèmes de portée mondiale et d'intérêt général, notamment ceux ayant trait aux changements climatiques, à la traite des personnes, à la protection des enfants et des

femmes contre la violence et à la prolifération des armes légères et de petit calibre, le Réseau appelle l'attention sur les cas d'insécurité humaine de par le monde, et sur le fait que la coopération mondiale peut contribuer, dans lesdits cas, à appuyer les efforts déployés. Un « groupe des défenseurs de la sécurité humaine », groupe à composition non limitée qui vise à mieux faire connaître cette notion et sa mise en pratique, grâce à la collaboration d'États Membres, a également été créé. C'est grâce à ce groupe que de nouveaux débats ont été consacrés à la question, après son inclusion au paragraphe 143 du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale).

38. Sur le terrain, les projets bénéficiant de l'appui du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine ont joué un rôle essentiel dans la promotion de la notion de sécurité humaine dans une large gamme de domaines. Grâce aux contributions des Gouvernements grec, japonais, mexicain, slovène et thaïlandais, et ayant soutenu plus de 200 projets dans quelque 85 pays, y compris des projets régionaux, le Fonds a tiré parti des diverses compétences disponibles au sein du système des Nations Unies pour s'attaquer aux menaces multidimensionnelles de grande ampleur touchant les populations du monde entier. Les projets qu'il a soutenus sont des exemples de partenariats réussis complétant les efforts déployés par les gouvernements pour répondre aux besoins et aux difficultés des populations locales, mettent en évidence les lacunes institutionnelles qui empêchent d'apporter les réponses adéquates à des risques complexes et favorisent l'autonomisation et le renforcement des capacités des personnes, ce qui permet d'améliorer notablement la sécurité humaine des groupes et populations les plus vulnérables.

39. Les organisations non gouvernementales ont elles aussi joué un rôle actif dans la campagne visant à souligner l'importance de la notion de sécurité humaine et son intérêt pour faire face aux problèmes multiples et complexes de notre époque. Le Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés, réseau d'organisations de la société civile qui promeut activement une approche plus globale de la prévention des conflits, a récemment lancé une campagne baptisée « Priorité : la sécurité humaine ». Il s'agit de créer une plateforme rassemblant les perspectives locales sur la valeur ajoutée de la notion de sécurité humaine et son importance eu égard au programme de développement pour l'après-2015. Ces organisations non gouvernementales estiment qu'il ne peut y avoir de développement sans sécurité humaine.

40. La coalition « One voice », qui bénéficie du soutien de Global Health South, alliance d'entités s'occupant de santé et de développement aussi bien dans les pays du Nord que dans ceux du Sud, s'emploie elle aussi à promouvoir activement la notion de sécurité humaine et à en faire l'un des principes fondateurs du programme de développement pour l'après-2015. Pour ces entités, parce qu'elle souligne qu'il importe d'apporter des solutions à la fois ouvertes, ciblées et globales à des problèmes transversaux de grande envergure, une démarche tenant compte de sécurité humaine est une méthode adéquate d'analyse et d'élaboration de politiques générales et de programmes dans le cadre du travail de définition des objectifs de développement durable pour l'après-2015, notamment ceux concernant la santé et les progrès à réaliser sur le plan sanitaire dans le monde entier.

41. Il convient également de noter que dans de nombreux pays, un nombre croissant d'établissements d'enseignement proposent des cours sur la notion de

sécurité humaine et organisent des débats sur les moyens de mieux l'intégrer aux activités de la communauté internationale.

42. Ces expériences montrent qu'aussi bien au niveau national qu'aux niveaux régional et international, la démarche tenant compte de la sécurité humaine est un outil efficace pour la conception des projets, la planification stratégique et l'élaboration des politiques, et ce, dans une large gamme de contextes thématiques et institutionnels. Elles nous rappellent qu'à une époque où les problèmes sont multidimensionnels, toutes les interventions conçues de façon compartimentée sont vouées à l'échec. Ces problèmes appellent au contraire des réponses fondées sur l'association de l'engagement et du savoir-faire des gouvernements et des populations de la société civile, des organisations régionales et de la communauté internationale. L'expérience acquise souligne en outre que la notion de sécurité humaine se traduit par la mise en place de cadres de politique générale fondés sur des données factuelles, qui correspondent aux réalités locales et qui peuvent contribuer à faire évoluer de façon positive et durable la situation de populations confrontées à des difficultés multiples.

IV. Application de la notion de sécurité humaine : enseignements tirés

43. Dans la présente section, on montrera, en se fondant sur les informations recueillies pour faire suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/290, comment la démarche fondée sur la notion de sécurité humaine et les enseignements qui en sont tirés peuvent être mis à profit pour faire face aux menaces actuelles et à celles qui se font jour. Les réponses au questionnaire révèlent notamment à quel point l'état d'esprit des décideurs et des praticiens a changé. Elles montrent aussi que l'on est de plus en plus conscients de la multiplicité des problèmes qui affectent le bien-être des populations et de la nécessité d'obtenir des résultats complets et durables qui puissent bénéficier à tous, limiter les risques de conflits, aider à surmonter les obstacles au développement durable et garantir à chaque être humain le respect de ses droits ainsi qu'une existence digne.

Démarginalisation des communautés vulnérables au moyen de solutions axées sur l'être humain

44. Les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont, dans leur immense majorité, souligné l'importance d'interventions axées sur l'être humain qui donnent à ce dernier voix au chapitre lorsqu'il s'agit de définir les politiques et les mesures à adopter. Si les évaluations effectuées à l'échelle nationale ne permettent pas toujours de remédier comme il convient aux disparités existant au niveau local, ni d'accorder toute l'attention nécessaire aux causes profondes des inégalités et de l'exclusion au sein des communautés, l'expérience acquise pendant plus d'une décennie a montré que les politiques qui facilitent l'identification systématique des goulets d'étranglement à l'échelon local et promeuvent une croissance économique robuste et solidaire sont très bénéfiques pour la société et se traduisent par des progrès plus durables.

45. Comme on a pu le constater au Kenya, en Mongolie, au Népal et au Paraguay, le recours à une démarche tenant compte de la sécurité humaine a permis, grâce à la

ventilation de différents indicateurs socioéconomiques aux niveaux national et local, de cerner les facteurs d'exclusion qui empêchent les femmes, les groupes ethniques minoritaires et les populations marginalisées sur le plan économique d'avoir accès à des services publics essentiels. C'est ainsi qu'après plus de 10 années de conflit, le Népal s'est doté d'une constitution provisoire qui vise à protéger les droits de tous ses citoyens, quels que soient leur caste, leur ethnie, leur religion, leur sexe, leur âge, leur classe ou le lieu où ils se trouvent. Pour assurer la participation de groupes traditionnellement marginalisés aux efforts de reconstruction et de relèvement, le Gouvernement népalais a appliqué, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, des méthodes axées sur l'être humain afin de mieux évaluer la dynamique d'exclusion dans le pays. Cette démarche a permis d'adopter certains services aux besoins particuliers des populations exclues en matière de langue, de culture et d'égalité des sexes. Certaines priorités nationales et locales ont ensuite été définies en vue de promouvoir un processus de développement solidaire qui permette à tous de bénéficier des retombées de la paix et du développement.

46. Il a été constaté par ailleurs que dans différents pays aux situations variées, les évaluations axées sur l'être humain des besoins et difficultés propres aux communautés touchées avaient débouché sur des solutions durables à des problèmes complexes, obtenues grâce à des approches s'appuyant sur des données factuelles qui s'articulaient autour des priorités et des capacités spécifiques des groupes vulnérables. En associant les communautés à l'élaboration et à l'application de solutions à même de résoudre leurs difficultés quotidiennes, la mise en œuvre d'une démarche tenant compte de la sécurité humaine a conduit à des interventions plus efficaces et plus durables qui tirent parti des capacités locales existantes et contribuent à une meilleure prise en charge à l'échelle nationale.

47. C'est ainsi que dans les régions andines du Pérou, des catastrophes naturelles répétées ont entraîné une perte progressive des moyens de subsistance, compromettant les efforts visant à lutter contre la pauvreté, à améliorer les soins de santé et les conditions de logement et à renforcer la sécurité alimentaire. En se fondant sur une étude axée sur l'être humain menée auprès des communautés touchées en 2006, il a été procédé à une analyse plus approfondie des besoins et difficultés de la population locale, qui, conjuguée à une prise de conscience accrue des capacités propres aux organismes communautaires et aux institutions locales, a permis de remédier à certaines des insuffisances les plus graves du système de gestion des risques associés aux catastrophes. Négligés par de précédentes initiatives, les méthodes traditionnelles et les matériaux trouvés sur place ont été intégrés aux plans de prévention des catastrophes et certaines techniques de gestion des risques ont été modifiées de façon à tenir compte des pratiques agricoles et des conditions locales. Ces mesures ont donné lieu à l'élaboration de stratégies d'atténuation mieux adaptées à la situation particulière des communautés qui vivent dans des régions reculées et montagneuses. Ces efforts se sont traduits par un renforcement des moyens dont disposent les populations vulnérables pour protéger leurs moyens de subsistance, leurs habitations et leur sécurité alimentaire ainsi que par une adaptabilité accrue des communautés face à la menace que représentent les phénomènes climatiques.

48. Après un conflit, lorsque la paix est souvent très précaire et que les ressources disponibles sont loin de pouvoir répondre aux besoins de la population, la présence d'un dispositif de consolidation de la paix a même d'encourager la participation du public, de contribuer à une meilleure prise en charge locale, d'améliorer la

gouvernance et de réduire d'autant les risques de reprise des affrontements est indispensable si l'on veut briser le cycle de la violence et s'acheminer progressivement vers une paix et un développement durables. Le Timor-Leste offre un excellent exemple de ce type de stratégie axée sur l'être humain. En effet, dans ce pays, en proie à une insécurité aussi grave qu'endémique, on s'est très rapidement rendu compte que les efforts de consolidation de la paix devaient obligatoirement tenir compte des besoins et aspirations des communautés locales. Il a notamment été estimé que la création de groupes d'entraide communautaire était indispensable à la mise en place d'un cadre d'action solidaire qui permette de lutter contre la pauvreté, de faciliter l'accès aux services essentiels et de promouvoir l'inclusion sociale. Ces groupes d'entraide ont permis à des femmes et à des hommes touchés par les conflits de collaborer dans le cadre de toute une série d'initiatives communautaires. Ces efforts ont contribué pour une part importante à une meilleure prise en charge par le pays de son avenir ainsi qu'au rétablissement de la confiance dans les communautés et les institutions qui visent à stabiliser le pays. Le Burundi, le Libéria et l'Ouganda ont également bénéficié d'expériences analogues.

Solutions adaptées au contexte de certains problèmes pluridimensionnels

49. Étant donné que les causes de l'insécurité et les formes sous lesquelles cette dernière se manifeste varient considérablement d'un pays à l'autre ou au sein d'un même pays, l'application de la notion de sécurité humaine offre la souplesse nécessaire pour adopter les stratégies nationales et les interventions internationales aux conditions locales. Les données d'expérience recueillies au sein des pays ont montré qu'une analyse adaptée au contexte des conditions locales constitue une mine d'informations qui contribuent à promouvoir des solutions pertinentes, adaptées aux situations auxquelles elles cherchent à remédier. Des politiques et des programmes ont ainsi été élaborés qui examinent les causes profondes de l'insécurité, recensent les interactions complexes entre les menaces internes et externes dans une situation donnée et révèlent de possibles décalages entre les politiques nationales, régionales et internationale et les mesures prises.

50. C'est ainsi que dans certaines régions touchées par les changements climatiques, il a été admis qu'une analyse approfondie des conditions locales était nécessaire si l'on voulait pouvoir comprendre les conséquences transversales de ces changements ainsi que leur impact sur le niveau, l'évolution et la répartition des risques et des facteurs de vulnérabilité entre les pays. Au Lesotho, où l'on estime à 80 % le pourcentage de la population qui dépende de l'agriculture pour subvenir à ses besoins, les effets nocifs des sécheresses provoquées par les changements climatiques ont freiné le développement du pays dans des domaines essentiels comme l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé et la lutte contre la pauvreté et la malnutrition. Parallèlement, la mise au point d'interventions viables à long terme nécessite l'adoption d'une approche d'ensemble tenant compte de l'interdépendance de questions comme l'alimentation, la santé, la nutrition et la sécurité économique. En abordant simultanément l'impact des changements climatiques sur les difficultés auxquelles est confrontée la population et promouvant l'adoption de techniques agricoles durables et adaptées à la sécheresse qui correspondent aux capacités et aux ressources disponibles à l'échelle locale, les

stratégies visant à aligner les pratiques agricoles sur les fluctuations du climat ont non seulement renforcé la résilience des communautés participantes face à la menace que représentent les changements climatiques mais aussi amélioré sensiblement leur alimentation, leur santé et leur état nutritionnel.

51. La nécessité d'adapter les stratégies nationales aux conditions locales s'est également fait sentir dans les régions du Ghana septentrional touchées par le conflit, où à la suite de consultations avec les autorités locales et avec certains dirigeants communautaires locaux, un certain nombre de politiques et programmes nationaux ont été modifiés de façon à tenir compte des besoins et capacités propres aux zones considérées. Parallèlement, pour répondre aux problèmes communs recensés à l'échelle locale, une stratégie pluridisciplinaire intégrant des activités touchant à l'économie, à la nutrition, à la sécurité publique et à la gouvernance a été élaborée. La participation active des communautés aux efforts visant à identifier et à surmonter les obstacles auxquels elles étaient toutes confrontées a ouvert la voie au dialogue et permis la prévention des conflits. Grâce à une analyse effectuée sur place, ces mesures ont été intégrées dans les plans de développement locaux, permettant ainsi d'empêcher que des tensions locales demeurées non résolues et des épisodes répétés de violence ne viennent compromettre les progrès accomplis en matière de développement.

52. Un aspect important de la sécurité humaine est l'interdépendance des problèmes auxquels font face les ménages et communautés vulnérables. Dans la ville colombienne de Soacha, plusieurs organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont uni leurs efforts à ceux de municipalités locales, afin de remédier aux conséquences de l'urbanisation rapide et des déplacements de population à l'intérieur du pays. Des politiques axées sur les liens entre insécurité alimentaire, pauvreté, violence et afflux de populations déplacées ont été adaptées à la dynamique propre à Soacha tandis qu'un cadre de coopération entre les différentes parties prenantes à l'échelle tant nationale que locale a été créé aux fins d'une répartition mieux ciblée des ressources et des capacités. Ces efforts ont abouti à la mise en place d'un cadre global et intégré qui a permis d'améliorer l'accès aux services publics; de réduire la violence, la criminalité et le chômage; de lutter contre la dégradation de l'environnement; et de renforcer la cohésion sociale et de créer une société plus harmonieuse.

53. Un autre cas où l'application de la notion de sécurité humaine a montré à quel point la perception que l'on avait des problèmes d'insécurité était importante pour l'élaboration de politiques à l'échelle nationale est celui du Bénin, comme l'indique la récent Rapport national sur le développement humain (RNDH). L'étude sur la sécurité humaine qui porte sur plus de 18 000 ménages et a été réalisée dans le cadre de l'établissement du rapport susmentionné, a aidé à évaluer la multiplicité des besoins, difficultés et capacités propres aux populations et aux communautés du pays. Elle a aussi permis de bien mieux comprendre les problèmes d'insécurité qui se posaient à l'échelle locale et révéla de possibles décalages entre l'élaboration de politiques au niveau national et les réalités locales. Les activités menées ont permis au Gouvernement béninois et à l'équipe de pays des Nations Unies de définir une série de priorités en matière de sécurité humaine, qui devrait servir à la mise en œuvre d'un plan national de développement plus ciblé et prenant davantage en compte la situation du pays.

Solution d'ensemble pour un système des Nations Unies plus efficace

54. Pour instaurer la paix et la sécurité, faire du développement une réalité et garantir le respect des droits de l'homme, il convient d'adopter une approche d'ensemble qui tienne dûment compte des interactions entre les trois piliers de l'Organisation des Nations Unies. La démarche tenant compte de la sécurité humaine, qui est axée sur l'être humain et adaptée au contexte, a facilité l'adoption de stratégies d'ensemble pluridimensionnelles qui tirent parti des atouts propres aux différentes parties prenantes (gouvernements, société civile et organisations régionales et internationales). Ensemble, ces parties prenantes ont agi pour permettre aux organismes des Nations Unies de prendre des mesures plus efficaces, plus rationnelles et plus intégrées et ainsi, d'être mieux armés pour s'attaquer aux nombreux problèmes interdépendants auxquels les populations font face dans leur vie quotidienne.

55. C'est ainsi qu'en Mongolie, les menaces interdépendantes que constituent la pauvreté persistante et les sécheresses chroniques, couplées au manque d'accès aux services essentiels, ont continué de nuire au bien-être des communautés rurales isolées. En dépit des efforts successifs qui ont été faits pour assurer des services essentiels dans les zones rurales mongoles, les communautés qui vivent dans ces régions, notamment les minorités ethniques et linguistiques, qui étaient à l'écart du mouvement d'intégration de la Mongolie à l'économie mondiale, ont continué de pâtir des effets de cette exclusion. Œuvrant dans le cadre de l'application de la notion de sécurité humaine, plusieurs organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont entrepris, de concert avec le Gouvernement, les autorités locales et des organisations de la société civile, de mettre en commun leurs compétences et leurs ressources aux fins de l'élaboration d'une stratégie d'ensemble qui permette de répondre simultanément aux besoins géographiques et sociaux propres aux communautés susmentionnées. Les efforts concertés ont permis d'offrir aux communautés vivant dans des zones reculées un appui intégré qui s'est présenté sous les formes suivantes : activités rémunératrices et accès à l'information; amélioration des services d'assainissement et des soins de santé de base; et éducation et formation professionnelle. Cette approche d'ensemble qui a permis d'améliorer de manière plus efficace et plus tangible la vie quotidienne des communautés constitue le meilleur moyen de répondre aux multiples problèmes d'insécurité auxquels les régions reculées et isolées sont confrontées.

56. L'application de la notion de sécurité humaine a aussi permis d'améliorer la cohérence des objectifs et des mandats ainsi que la répartition des ressources entre les différentes entités des Nations Unies. C'est ainsi que quatre organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont entrepris, en collaboration avec les autorités locales, de s'attaquer aux problèmes d'insécurité écologique, économique, sanitaire et sociale que connaissaient à Madagascar les communautés urbaines vulnérables d'Antananarivo. Loin de faire double emploi, l'application de la notion de sécurité humaine a créé, en privilégiant une approche d'ensemble des problèmes à résoudre, des synergies entre les entités susmentionnées et abouti à des solutions plus ciblées, mieux coordonnées et plus économiques, qui, conjuguées les unes aux autres, ont permis aux Nations Unies de mieux répondre à l'ensemble des problèmes d'insécurité auxquels étaient confrontées les populations les plus vulnérables d'Antananarivo.

57. Enfin, en facilitant l'élargissement du champ d'analyse d'une situation donnée ainsi que l'adoption d'une perspective plus large allant au-delà du mandat confié à chaque entité, l'application de la notion de sécurité humaine a aussi permis de renforcer la coordination entre les Nations Unies, les gouvernements et les autorités locales. L'expérience acquise en Bosnie-Herzégovine, en El Salvador, au Kosovo et en République de Moldova a montré qu'en œuvrant de façon concertée, les organismes des Nations Unies avaient amélioré la coordination et la communication avec les autorités nationales et locales et mieux aligné leurs efforts et leurs compétences sur les priorités nationales et locales, donnant ainsi aux pays concernés les moyens de mieux répondre aux besoins les plus pressants de leur population.

58. C'est ainsi qu'en El Salvador, la montée de la violence, conjuguée au chômage et à des taux d'abandon scolaire précoce élevés, ont menacé la sécurité humaine des communautés vulnérables du département de Sonsonate. La violence revêtant diverses formes (violence sexiste, violence en bandes organisées et violence imputable aux réseaux de la criminalité organisée), il faut pouvoir la combattre efficacement, une approche plurielle qui mette l'accent sur ses causes profondes et puisse conjuguer politiques institutionnelles descendantes et initiatives communautaires ascendantes. C'est dans cet esprit qu'ont été créés, en 2008, des mécanismes officiels chargés d'unifier les efforts menés par les autorités locales et municipales, les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile et les communautés elles-mêmes. Ces mesures ont abouti à la mise en œuvre, à l'échelle de tout le système, de stratégies globales concertées qui se sont appuyées sur les contributions des différentes parties prenantes. Ensemble, ces initiatives ont permis d'améliorer la sécurité des particuliers et des communautés; de promouvoir la coexistence pacifique; et de faciliter la création de conditions propices à la lutte contre la criminalité et la violence urbaine. Cette expérience réussie a, depuis lors, été reproduite dans plusieurs autres municipalités.

V. Valeur ajoutée de la démarche soucieuse de sécurité humaine

59. Directement issue du travail accompli aux niveaux national, régional et international pour assurer la sécurité des populations, l'application de la notion de sécurité humaine et des principes qui la sous-tendent (à savoir des stratégies de protection et d'autonomisation globales et intégrées, centrées sur l'élément humain, pensées en fonction du contexte et axées sur la prévention) a joué un rôle déterminant dans les efforts conjugués que nous avons engagés pour que les êtres humains aient « le droit de vivre libres et dans la dignité, à l'abri de la pauvreté et du désespoir [...] et de développer pleinement leurs potentialités dans des conditions d'égalité » (résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 143). La somme des données d'expérience ne fait que confirmer la place qui doit être celle de la sécurité humaine dans les activités du système des Nations Unies et l'importance de cette notion dans une perspective de développement social et économique partagé, de viabilité environnementale et de paix et de sécurité pour le XXI^e siècle.

60. Ainsi que l'ont souligné les États Membres à l'Assemblée générale et qu'il est réaffirmé dans le questionnaire, la notion de sécurité humaine fournit un schéma propre à stimuler la coopération internationale et à renforcer notre volonté d'honorer nos grands engagements. Elle complète les cadres existants en ce sens qu'elle prend

en compte l'ensemble des éléments qui menacent la survie, les moyens de subsistance et la dignité des individus, notamment les plus vulnérables, et fait ressortir la nécessité d'apporter des solutions sans exclusive, ciblées et exhaustives face aux grands défis multisectoriels.

61. Aujourd'hui, l'impact cumulé des catastrophes naturelles vient saper le travail que nous accomplissons pour parvenir à une croissance et à un développement durables. Les catastrophes climatiques menacent l'existence et les moyens de subsistance de milliards d'individus et provoquent des pertes économiques s'élevant à des centaines de milliards de dollars chaque année. Comme le changement climatique a des conséquences humaines multiples et le plus souvent foncièrement catastrophiques, l'adoption d'une approche globale intégrée qui contribue à en réduire l'impact social, politique, économique et environnemental est une priorité absolue. Les exemples cités dans le présent rapport font ressortir la nécessité de calibrer les stratégies d'atténuation des effets des catastrophes en fonction des capacités et des ressources locales, de promouvoir la participation locale aux initiatives de renforcement de la résilience et de s'attaquer aux conséquences transsectorielles du changement climatique pour les individus et les communautés. Ainsi, l'impact des catastrophes de basse intensité mais à fréquence élevée constitue l'un des obstacles majeurs au développement futur des pays à revenus intermédiaires et à faibles revenus, et il importe de s'en préoccuper de toute urgence. C'est là que la démarche axée sur la sécurité humaine peut contribuer grandement à l'effort que nous faisons pour mieux aligner les politiques internationales et nationales sur les besoins et les fragilités locales et faire en sorte que nos initiatives produisent des améliorations tangibles en termes de réduction des risques de catastrophe et de résilience renforcée au niveau local.

62. De la même manière, au lendemain d'un conflit, lorsque la confiance est érodée, les partenaires locaux peuvent jouer un rôle majeur consistant à s'attaquer aux causes profondes de ce conflit et à promouvoir un dispositif de consolidation de la paix associant toutes les parties de manière à rétablir les services de base pour tous, protéger les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de chacun, revitaliser l'économie, renforcer l'état de droit, améliorer la sécurité publique, renouveler la confiance des citoyens dans la vie politique et les institutions et réduire ainsi l'espace qui risque d'engloutir de nouveau la société dans la crise. Comme l'ont montré les exemples cités, la démarche attentive à la sécurité humaine offre un outil utile pour renforcer les capacités locales et nationales en matière de paix et de développement durables. L'application conjuguée des principes de base qui la sous-tendent produit des institutions ouvertes et responsables qui favorisent la cohésion sociale et renforcent l'investissement local dans l'avenir du pays au sortir du conflit.

63. Malgré nos progrès en termes de santé dans le monde, nous sommes loin d'atteindre l'ensemble des cibles visées dans les objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine sanitaire, notamment en ce qui concerne la mortalité infantile et la santé maternelle. Nous devons certes continuer d'améliorer l'offre de soins et renforcer nos systèmes de prévention des maladies, mais les améliorations sanitaires sont également subordonnées à des facteurs sociaux, économiques, personnels, communautaires et environnementaux qui risquent d'entraver le progrès dans ce domaine critique si nous ne faisons rien. En faisant ressortir le groupe de facteurs particulier qui contribue à la morbidité, la démarche axée sur la sécurité humaine offre un cadre souple et réactif qui permet de

déterminer les causes structurelles et comportementales du problème et de promouvoir des initiatives diversifiées intégrant la nécessité de prévoir des interventions extramédicales pour obtenir de meilleurs résultats en termes de santé dans le monde. Pour prévenir en particulier la tragédie que constitue la mortalité infantile et maternelle, les mesures de renforcement des systèmes sanitaires et d'accès universel à la médecine de la procréation doivent s'accompagner d'initiatives de lutte contre les causes premières de mortalité et de morbidité – à savoir le manque d'accès à l'éducation, les inégalités entre les sexes, les atteintes aux droits des femmes et les disparités économiques qui pénalisent les populations les plus pauvres et vulnérables.

64. Les efforts redoublés à déployer en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et notre adhésion renouvelée au programme de développement pour l'après-2015 doivent figurer au premier rang de notre engagement. La communauté mondiale – gouvernements et société civile confondus – ont affirmé que l'avenir de l'humanité passe par une action véritablement intégrée et centrée sur l'élément humain qui renforcera notre détermination à promouvoir un développement social encore plus ouvert, le développement économique pour tous, la viabilité écologique, la paix et la sécurité. En privilégiant la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme, la démarche centrée sur la sécurité humaine donne corps à ces engagements. Les données d'expérience des États Membres, du système des Nations Unies et des organisations gouvernementales montrent que l'approche de la sécurité humaine est précieuse pour articuler ces composantes en fonction du contexte et qu'elle offre donc la souplesse voulue pour adapter les politiques et les programmes aux réalités locales. De plus, du fait qu'elle intègre en bonne place les actions multisectorielles diversifiées, la démarche axée sur la sécurité humaine offre un cadre approprié intégrant les questions d'ordre social, économique et environnemental, la paix et la sécurité, et dont la contribution a été signalée par un certain nombre de praticiens sur le terrain. Je suis par conséquent convaincu que cette démarche fournit un canevas important qui nous aidera à avancer plus rapidement vers la réalisation de nos objectifs de développement existants et à atteindre nos futurs objectifs mondiaux de vie dignes pour tous.

65. Au-delà de son importance en tant que cadre général de nos grands engagements mondiaux, la démarche axée sur la sécurité humaine peut être particulièrement utile sur le plan national et local. La place primordiale qu'elle fait aux analyses centrées sur le facteur humain fournit aux praticiens et aux décideurs une compréhension plus profonde du contexte local et notamment des causes sous-jacentes des facteurs d'insécurité et de leurs liens réciproques. Elle identifie aussi l'ensemble des besoins, des fragilités et des capacités des communautés et contribue par là à faire apparaître les lacunes éventuelles des infrastructures de protection et d'autonomisation. Elle permet de retenir ensuite des stratégies qui soient globales, se renforcent mutuellement et produisent par conséquent des mesures ciblées, efficaces et cohérentes qui se traduisent par des améliorations plus nettes dans la vie quotidienne de chacun. L'un des grands messages émanant du système des Nations Unies au niveau des pays a été la contribution de la notion de sécurité humaine au programme « Unis dans l'action ». Grâce à son cadre d'analyse, la démarche offre une vision globale des défis et des solutions requises. Elle établit de ce fait la logique qui sous-tend l'assistance technique fournie par le système des Nations

Unies et, en partenariat avec les interlocuteurs locaux et nationaux, peut accroître de manière déterminante l'efficacité opérationnelle de l'initiative Unis dans l'action.

VI. Conclusions et recommandations

66. Le bon bilan qui ressort du présent rapport explique pourquoi la valeur ajoutée de la démarche axée sur la sécurité humaine et sa contribution à l'action des Nations Unies s'impose de plus en plus comme une évidence. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine a de son côté joué un rôle important en fournissant des ressources à des projets qui bénéficient concrètement et durablement aux populations et à leurs gouvernements. Il faut cependant en faire davantage pour tirer parti de ces enseignements et intégrer la sécurité humaine dans les activités du système des Nations Unies.

67. L'Assemblée générale est par conséquent invitée à :

- a) Examiner le présent rapport;
- b) Prendre note des enseignements tirés des initiatives décrites dans le présent rapport et encourager l'application du principe de sécurité humaine aux niveaux régional, national et infranational;
- c) Prier le Secrétaire général de promouvoir l'intégration de la sécurité humaine dans les activités du système des Nations Unies;
- d) Considérer la sécurité humaine comme un cadre primordial du programme de développement pour l'après-2015;
- e) Exhorter les États Membres à fournir une aide financière afin d'appuyer les précieuses interventions du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine;
- f) Inviter le Secrétaire général à lui faire rapport tous les deux ans sur les progrès de l'intégration de la sécurité humaine dans les activités de l'ONU et sur les enseignements tirés de l'expérience.

Annexe

Communications en réponse au questionnaire sur la sécurité humaine

Cent quarante-six communications ont été reçues en réponse au questionnaire.

États Membres et État non Membre observateur

Allemagne, Argentine, Autriche, Bélarus, Chili, Costa Rica, Cuba, Finlande, Grèce, Japon, Jordanie, Kenya, Irlande, Italie, Lituanie, Malaisie, Mexique, Philippines, Portugal, Slovénie, Suisse, Suriname, Uruguay, État de Palestine

Organisations intergouvernementales régionales

Association de coopération Asie-Pacifique, Forum des îles du Pacifique, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Union africaine, Union européenne

Organisation des Nations Unies et autres organisations internationales

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation internationale pour les migrations, Organisation panaméricaine de la santé, Organisation internationale du Travail, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Départements, Bureaux et Commissions régionales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Bureau du Pacte mondial, Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Département des affaires économiques et sociales (provenance des communications : Service de l'intégration sociale, section 1, secrétariat de l'instance permanente sur les questions autochtones, secrétariat de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique), Département des affaires politiques, Département des opérations de maintien de la paix, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Équipes de pays des Nations Unies

Afghanistan, Albanie, Azerbaïdjan, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burundi, Brésil, Cabo Verde, Cameroun, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Djibouti, Égypte, El Salvador, Éthiopie, Ghana, Guatemala, Inde, Iran, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kosovo, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Yémen, Zambie, Zimbabwe, État de Palestine

Universités et instituts de recherche

Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales, Griffith University, London School of Economics and Political Science, Sciences-Po

Organisations non gouvernementales

3P Human Security, Action Aid, European Peacebuilding Liaison Office, Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés, Institut interaméricain des droits de l'homme, International Alert, Servicios y Asesoría para la Paz, United Network of Young Peacebuilders